



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 18 janvier 2016

INFORMATION MEDIAS

Mise en place d'un Conseil de Prévention de la Délinquance en Polynésie française

Pour la première fois en Polynésie française, s'est tenu un Conseil de prévention de la délinquance coprésidé par le Haut-Commissaire de la République, le Président de la Polynésie française et le Procureur Général près la cour d'appel de Papeete. Il regroupe des acteurs de l'Etat, du Pays et des communes ainsi que des représentants du monde associatif engagés, chacun dans leurs domaines, dans la prévention et la lutte contre la délinquance.

Ils ont dressé un constat duquel il ressort que si les violences crapuleuses sont en recul, en revanche, les violences non crapuleuses, principalement commises dans le cercle familial, connaissent une augmentation ces dernières années. En outre, en 2015, l'opinion publique a été marquée par certains faits divers dramatiques.

Le Haut-Commissaire, Lionel BEFFRE, le Président du Pays, Edouard FRITCH, et le Procureur général, François BADIE, ont donc décidé, d'un commun accord, de mettre en place un plan de prévention de la délinquance pour coordonner les efforts de tous les acteurs et ainsi de décupler les effets des programmes déjà menés.

Cette démarche est d'autant plus importante que la sécurité, en Polynésie française, est un des atouts majeurs du développement de son industrie touristique et la distingue d'autres destinations comparables.

Ce plan de prévention de la délinquance s'inscrit dans une politique plus large, menée par le Pays et accompagnée par l'Etat, de lutte contre le chômage et de redressement de l'économie polynésienne.

Lors de sa première réunion du 18 janvier 2016, le conseil a décidé de se donner pour priorités dans le plan de prévention de la délinquance quatre axes :

- 1. La prévention des addictions**
- 2. La délinquance des mineurs**
- 3. La prévention des violences intrafamiliales**
- 4. La tranquillité publique**

Le conseil a, d'ores et déjà, mis en place plusieurs groupes de travail afin de définir, dans les prochaines semaines, un plan d'actions, composé de mesures concrètes, qui permettra de prévenir efficacement la délinquance en Polynésie française. Ce plan d'action sera présenté au conseil pour adoption en mars 2016.

Parmi ces actions qui seront déployées dès 2016 :

- l'harmonisation des règles de distribution et de consommation d'alcool ;
- la mise en place d'un outil de mesure et de réponse à l'absentéisme scolaire ;
- **le téléphone grand danger pour les femmes victimes de violences** ;
- ou encore une action ciblée sur les voitures « boum-boum », peuvent être citées en exemple.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Voici les membres du Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française (suivant l'art. 3 de l'arrêté n°34/CAB/BSIRI du 11/01/16, portant création du Conseil de prévention de la délinquance en Pf).

Co-présidents : le Haut-commissaire de la République, le Président de la Polynésie française et le Procureur général près la Cour d'appel de Papeete.

Membres représentants de l'État :

- Procureur de la République
- Substitut du procureur général
- Commandant de la gendarmerie pour la Polynésie française
- Directeur de la sécurité publique
- Vice-recteur de Polynésie française
- Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- Chef de corps du RSMA
- Directeur régional des douanes
- Chef de la mission d'aide et d'assistance technique (MAAT)

Membres représentants de la Polynésie française, de ses services ou établissements publics :

- Président de l'Assemblée de la Polynésie française
- Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine
- Ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville et des affaires foncières
- Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports
- Ministre de la santé et de la recherche
- Chef du centre de consultation en alcoologie et toxicomanie (CCAT)
- Directeur du Fare Tama Hau
- Président de l'office polynésien de l'habitat (OPH)

Membres représentants des communes de la Polynésie française :

- Maire de Papeete
- Maire de Pirae
- Maire de Faa'a
- Maire de Puanaauia
- Maire de Papara
- Maire de Mahina
- Maire de Paea
- Maire de Moorea
- Maire de Taïarapu Est
- Maire d' Utuora
- Président du syndicat mixte en charge du CUCS de l'agglomération de Papeete
- Président du syndicat pour la promotion des communes (SPC)

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Membres représentants d'associations, établissements ou organismes et personnalités qualifiées :

- Président de l'association polyvalente d'actions judiciaires de Polynésie française
- Président du centre d'information des droits des femmes et des familles de Polynésie française
- Président de l'union polynésienne pour la jeunesse

En tant que de besoin, des personnes qualifiées peuvent être associées aux réunions du conseil et de ses groupes de travail thématiques (représentants associatifs, représentants de cultes, acteurs économiques, sociaux et culturels).

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr